

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1361)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL18

présenté par

M. Bex, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2 BIS

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cette formation est réalisée sur leur temps de travail et en présentiel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons que la formation proposée soit réalisée sur le temps de travail des agents et en présentiel.

En effet, nous ne souhaitons pas que cette bonne proposition devienne une charge supplémentaire pour ces agents alors même que leurs conditions de travail sont particulièrement exigeantes, elles travaillent déjà à 70% plus de 35h par semaine.

A l'heure du tout numérique, nous tenons également par cet amendement à inscrire dans la loi l'aspect « présentiel » de ces formations afin qu'elles ne puissent pas se convertir en formation à distance.